

## Séance extraordinaire du 16 mai 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 16 mai 2024 à 18h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy (absent)	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier (absent)	Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de l'assemblée**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

### **6560-05-24      Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

- Dépôt du rapport annuel de l'auditeur comptable – États financiers 2023
- Autorisation à la direction générale pour l'engagement temporaire d'un journalier pour le service des loisirs
- Autorisation à la direction générale pour l'engagement d'un journalier pour le service des travaux publics
- Autorisation de signature de la quittance consentie par la Municipalité de Scott en faveur de Gestion Immobilière JSD Inc.
- Demande d'autorisation pour l'installation temporaire d'une toilette chimique dans le parc J-A Drouin

### **6561-05-24      Dépôt du rapport annuel de l'auditeur comptable – États financiers 2023**

CONSIDÉRANT QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2023, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que tout autre document sont déposés à cette séance du conseil par le directeur général et greffier-trésorier conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du dépôt dudit rapport a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Camiré, comptable agréé pour Lachance Parent CPA Inc. est présent pour la présentation des états financiers de 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la direction présente et dépose le rapport de l'auditeur comptable en lien avec les états financiers de l'année 2023.

**6562-05-24 Autorisation à la direction générale pour l'engagement temporaire d'un journalier pour le service des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale demande au conseil l'autorisation de procéder à l'embauche d'un journalier pour un poste temporaire au service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'engagement temporaire de Monsieur Jean Perreault à titre de journalier au service des loisirs.

**6563-05-24 Autorisation à la direction générale pour l'engagement d'un journalier au service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier au service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale demande au conseil l'autorisation de procéder à l'embauche d'un journalier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'engagement de Monsieur Jean-Pierre Tremblay à titre de journalier au service des travaux publics, et ce, conditionnel au résultat favorable des examens médicaux.

**6564-05-24 Autorisation de signature de la quittance consentie par la Municipalité de Scott en faveur de Gestion Immobilière JSD Inc.**

CONSIDÉRANT l'acte de vente par la Municipalité de Scott en faveur de Gestion Immobilière JSD Inc soit :

- Un acte de vente par la Municipalité de Scott en faveur de Gestion Immobilière JSD Inc. avec solde de prix de vente garanti par hypothèque reçu devant Me Marie-Claude Giguère, notaire, le 25 novembre 2021, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Dorchester, le 26 novembre 2021, sous le numéro 26 848 030.

CONSIDÉRANT QUE la somme totale du prix de vente dudit lot a été entièrement acquittée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le maire (en son absence le pro-maire) et le directeur général (en son absence la directrice générale adjointe) à signer l'acte de quittance.

**6565-05-24 Demande d'autorisation pour l'installation temporaire d'une toilette chimique dans le parc J-A Drouin**

CONSIDÉRANT QUE la cour de l'école L'Accueil ne comporte pas de modules de jeux adaptés pour les enfants de la maternelle 4 ans et qu'afin de compenser, les enseignantes aimeraient utiliser le parc J-A Drouin pour bénéficier des modules 0-5 ans, mais qu'à cet âge, le besoin d'une toilette à proximité est plus que nécessaire;

CONSIDÉRANT la demande déposée au nom du Conseil municipal pour l'ajout d'une toilette chimique dans le parc Drouin pour la mi-mai jusqu'à la fin du moins de juin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil refuse d'assumer les frais pour la location d'une toilette chimique.

**Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18h55.

Clément Marcoux, maire

Michel Lefebvre, dir. gén. & greff-trés.